



REPUBLIQUE DU NIGER

Neuvième conférence des Etats Parties au traité sur le commerce des armes

Genève 21 au 25 août

Déclaration de la République du Niger

**Le rôle de l'industrie dans les transferts internationaux responsables
d'armes classiques (document de travail du Président de la Conférence)**

Je voudrais tout d'abord vous féliciter pour votre élection à la Présidence de cette 9^{ème} Conférence des Etats parties au Traité sur le Commerce des Armes (TCA) et vous souhaiter plein succès dans la conduite de nos travaux. A cet effet, je puis vous assurer du plein soutien de ma Délégation.

Le Niger prend note de votre document de travail et vous remercie pour vos efforts et le travail de qualité qui a été fourni.

Les organisations de la société civile, l'Industrie et le secteur privé ont joué un rôle fondamental dans la négociation de ce Traité qui fait aujourd'hui l'objet de nos conférences régulières depuis maintenant 9 ans. Ces acteurs jouent également un rôle important dans le commerce des armes et donc dans la mise en œuvre du TCA, même si, chemin faisant nous avons manqué de maintenir leur implication dans nos travaux.

Le Niger apprécie donc le choix du thème de ce document de travail qui vise la ré-implication de ces acteurs afin de parvenir à une mise en œuvre pleinement effective du TCA.

Ma Délégation salue aussi l'équilibre de votre document de travail qui souligne la responsabilité première des Etats parties dans la mise en œuvre du Traité pour, ensuite, ajouter le rôle important que pourraient jouer l'Industrie et le secteur privé afin de faciliter cette mise en œuvre par les Etats et la rendre plus effective.

A ce titre, le Niger prend note des recommandations qui y sont contenues et invite les Etats parties, le Secrétariat ainsi que l'Industrie et le secteur privé, chacun en ce qui le concerne, de se les approprier. Nous espérons que cette coopération entre les différentes parties prenantes deviendra désormais pérenne et permettra un meilleur contrôle du commerce des armes en évitant leur diversion vers des mauvaises fins.

Quand on parle de mauvaises fins, on pense évidemment aux groupes terroristes et autres crimes organisés.

Le préambule du TCA souligne le lien entre son contenu et la protection des droits de l'Homme au premier rang desquels le droit à la vie. Or, l'expérience nous l'enseigne, il est impossible de faire parler les armes dans un pays paisible sans attenter à la vie de personnes non combattantes.

Par conséquent, s'il est important d'impliquer l'Industrie et le secteur privé afin qu'ils apportent leur concours dans la mise en œuvre effective du Traité, s'il est important d'éviter le trafic illicite des armes afin d'éviter leur diversion par des groupes non étatique, il est tout aussi impérieux de nous rappeler à nous-mêmes les Etats le but pour lequel nous acquerrons des armes, car le TCA n'est pas seulement un instrument de maîtrise des armements, c'est aussi un instrument de protection des droits de l'Homme. Le seul but légitime pour lequel un Etat doit acquérir et utiliser des armes c'est de légitime défense et de maintien de la paix et de la sécurité collective conformément à la Charte des Nations Unies.

Je vous remercie.